

La voix Municipale

Mercredi, 16 juin 2010
volume 27, numéro 3

LE MUNICIPAL EN BREF...

Voici en bref le résumé de quelques assemblées du conseil dont celles tenues le 3 mai et 24 mai ainsi que celle du 7 et 14 juin derniers. Avant de le faire, vous devrez reconnaître d'emblée qu'il est difficile de fournir un constat précis de tout ce qui a été discuté et décidé, les procès-verbaux étant parfois eux-mêmes le résumé de toutes ces discussions. Toutefois, les propos les plus significatifs sont mentionnés afin d'informer la population sur l'évolution municipale.

Le vérificateur a déposé les états financiers le 14 avril dernier en assemblée publique. De façon sommaire, les résultats de l'année 2009 se soldent avec un déficit de 30,540 \$ en tenant compte des amortissements, ramenant le surplus accumulé à 2,006,941 \$ selon la nouvelle présentation des états financiers. Selon l'ancienne présentation, le déficit aurait été de 7 960 \$ et le surplus accumulé réel eut été de 167,827 \$. Le remboursement en capital sur la dette à long terme a été de 120 964 \$ en 2009. Les dépenses les plus significatives ont été effectuées dans le domaine des travaux d'amélioration du réseau d'aqueduc qui figurent dans les travaux en cours à la fin de 2009 pour un montant de 3,465 836 \$. La dette nette à long terme au 31 décembre 2009 est de 2,427,420 \$ attribuable aux divers règlements d'emprunts municipaux.

Le conseil a adopté divers règlements pour finalement consolider une demande de subvention dans le cadre du programme de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout dans le village. Suite à des examens par caméra tractée, chaque section du réseau d'égout a été examinée pour conclure qu'il est impératif de remplacer ces conduites dans les plus brefs délais. Plusieurs sections sont à la limite de s'écrouler, la majorité sont largement fissurées et un nettoyage constant ne suffira plus bientôt à les vider si ce n'est que de provoquer de l'infiltration constante de gravier et de cailloux dans les conduites. Les conduites ont fait leur temps, c'est ce qui a été entre autre constaté lors des travaux de la rue Saint Jean, Melançon et Honfleur alors que le

béton avait atteint un état de dégradation si avancé qu'on ne pouvait même pas remonter une partie de tuyau qu'on enlevait parce qu'elle se désagrègeait à mesure qu'on y touchait. Dans le plan de remplacement des "infrastructures" fédéral et provincial, une demande de subvention a été faite au programme PRECO pour un montant de 2 228 980 \$. Cette somme servira à remplacer les conduites dans plusieurs rues de la municipalité dont : Pie XII, de la Fabrique, Lindsay, Côté, Larouche, Ste Marie, Rossignol, Honfleur. Il s'agit d'un énorme chantier qui devrait débuter après les vacances de la construction pour se terminer à la mi novembre.

Le conseil municipal s'est objecté à ce que les élections scolaires et municipales soient tenues de façon simultanées. Cette procédure n'augmentera pas la participation des électeurs ni n'aura l'effet de diminuer les coûts reliés à la tenue d'élections. Avant d'appuyer pareille requête, le conseil souhaite que la Fédération des Municipalités du Québec et la Fédération des Commissions Scolaires discutent des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives. Une chose à la fois...

Dans le cadre de la valorisation de la biomasse mieux connue sous l'appellation de résidus du bois, 4 municipalités dont Ste Monique ont été ciblées pour faire partie d'une étude où l'on pourrait fournir du chauffage à partir de la biomasse. St Ludger de Milot, Lamarche, Labrecque et Ste Monique se sont vues accorder un crédit de 25 000 \$ chacune pour une étude où l'on pourrait envisager l'implantation d'un système de chauffage selon lequel celle-ci fournirait de l'eau chaude à plusieurs immeubles dont l'école, l'église, l'hôtel de ville et d'autres immeubles situés dans le village. Le projet d'étude sera présenté d'ici quelques mois. Dans cette première phase, la municipalité n'a aucune contribution à verser.

D'ici la fin septembre, la municipalité devrait disposer d'un site internet. De nombreuses applications seront effectives sur ce site et il est certain qu'il fournira de

l'information à la population locale et partout sur la planète. Le procédé est en phase d'étude et d'ici quelques semaines, une firme sera choisie pour monter le site qui sera accessible à tous.

Suite à la démission de Michel Tremblay qui était à l'emploi de la municipalité depuis près de 6 ans, le conseil a procédé à l'engagement d'un consultant dans le but de gérer le processus de remplacement et d'engagement d'un nouvel employé. A la réunion du 7 juin dernier, le consultant a recommandé aux élus le nom de M. Carl Brisson comme étant le candidat qui répondait le mieux aux critères établis dans l'offre d'emploi de la municipalité. M. Brisson entrera en fonction vers le milieu de juin. Il est actuellement à l'emploi des Industries TLT.

La Régie Intermunicipale du Secteur Nord (RISN) regroupant 6 municipalités (dont Ste Monique) a finalement signé avec la MRC et la société Alcan l'achat d'un vaste espace de terrain (10 lots) en vue d'implanter un parc industriel dans le secteur nord. La régie qui gère ces lots compte au cours des prochains mois et prochaines années attirer de nombreux promoteurs qui ont et auront besoin de terrains pour implanter diverses entreprises favorables à la création d'emplois.

Dans le but de sécuriser les propriétaires demeurant dans les secteurs du Lac Johnny et du Lac à la Loutre, la municipalité a donné suite à la demande de ces citoyens en prélevant des échantillons d'eau pour en faire faire l'analyse. Il est souhaité que l'eau soit de bonne qualité dans les deux endroits et le résultat des analyses sera connu d'ici quelques semaines. L'interdiction de naviguer sur l'eau de ces lacs (par les membres des comités respectifs des propriétaires concernés) avec des embarcations dotées de moteurs hors bord à essence contribuera à prolonger la durée de vie aquatique et la qualité de l'eau de ces lacs.

Une pétition signée par une dizaine de propriétaires demeurant dans le secteur de l'Île du Repos et entre les deux ponts de la rivière Péribonka a été déposée au conseil demandant à la municipalité de pouvoir fournir de l'eau potable à ces citoyens. Ne pouvant s'improviser ni s'imposer dans ce domaine, la municipalité de Ste Monique avisera les élus de Péribonka sur cette question. S'il y a matière à développement, les deux municipalités entameront des discussions à ce sujet au cours des prochains mois.



PERMIS OU PAS...

Nous constatons à chaque année divers problèmes reliés au fait que de nombreux travaux de rénovation ou de construction n'ont pas fait l'objet d'une demande de permis. Souvent, la demande suit les travaux plutôt que de les précéder, ce qui occasionne parfois des désagréments qui peuvent engendrer des frictions, des dépenses supplémentaires, des amendes et voire la possibilité de démolition. Une demande de permis est souvent accompagnée d'informations utiles, voire importantes ou essentielles pour vous permettre de faire vos travaux en paix! Rien de pire que de dépenser des milliers de \$\$\$ et de vous faire dire que vous contrenez à un ou des règlements municipaux. "Je le savais pas" n'est pas une excuse. Pour ne pas vous tromper, informez-vous, nous ferons tout notre possible pour vous orienter vers la ou les personnes compétentes qui vous prodigueront les conseils les plus appropriés. Comme diraient les personnes plus âgées: "Prenez vos aplombs". Ne prenez pas de risques, informez-vous avant de commencer.



VÉLOROUTE 10^{ème} ANNIVERSAIRE

Il y a maintenant 10 ans que la Véloroute s'est implantée et est devenue un élément touristique majeur autour du Lac St Jean. Tel que prévu au départ, l'engouement pour la randonnée à bicyclette a pris une ampleur considérable et les investissements consentis et qui sont en cours en vue d'en rendre la pratique sécuritaire confirment que la Véloroute est là pour rester. Pour célébrer son dixième anniversaire, les ambassadeurs et fondateurs de la Véloroute tiendront à certains endroits privilégiés une petite cérémonie. Considérant que la municipalité est reconnue comme étant le 1^{er} kilomètre (départ) de la piste cyclable, c'est donc l'un des points de visite qui est retenu pour tenir une conférence de presse ou cérémonie. Toute la population est invitée à assister à cette activité qui se tiendra à la halte cycliste du Centre Touristique de Sainte Monique (à l'entrée du Camping). Quand??? Jeudi le 17 juin à 16H00 à la halte cycliste Centre Touristique de Sainte Monique. Il y aura attribution de prix de présence lors de cette cérémonie. Vous

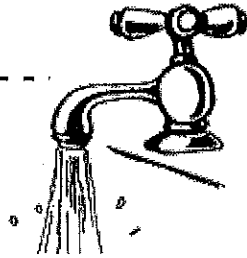
êtes tous bienvenus à cette activité qui ne reviendra pas avant plusieurs années.



LA FÊTE NATIONALE...

Plusieurs d'entre nous participeront aux célébrations de la fête Nationale des Québécois édition 2010. L'un de nos organismes (La CJS) sera de la partie pour rejoindre le plus grand nombre et vous inviter à diverses activités. La CJS (Coopérative Jeunesse de Services) vous rappelle que plusieurs activités s'offrent à vous sur le site de l'Age d'Or le 23 juin prochain dès 16H00... Vous êtes invités à participer à quoi? En voici des activités... La course de boîtes à savon. Pour le moment, personne n'a encore relevé le défi. Où sont les futurs pilotes de formule 1 ??? En voici d'autres : concours de dessins, chasse au trésor, maquillage, rallye, jeux de cartes et si vous avez la fringale, hot dog au menu! Consultez le dépliant pour plus d'informations. Vous désirez en savoir plus... Téléphonnez à Kathleen Larouche ou Tanya Goulet (347-4434).

- - - OooooO - - -



A L'EAU...

Nous avons constaté mercredi soir dernier une consommation fort appréciable de l'eau potable, à raison de 1445 litres à la minute, tout près de 19,100 gallons à l'heure! Cette consommation est due certainement à l'arrosage des pelouses, des jardins, les piscines, le lavage des autos, et peut-être quelque négligence. Ce mot vous paraît exagéré mais un boyau d'arrosage qui coule avec une pression d'environ 60 livres dépense 20 litres d'eau par minute, soit 1,200 litres dans une heure et 28,800 litres par jour (6 343 gallons) et tout ça pour un seul boyau. Mettez-en quelques uns qui coulent pour rien ou qu'on laisse couler en savonnant la voiture après l'avoir arrosé et multipliez ça... Le réservoir d'eau potable de Ste Monique contient 750 000 litres d'eau. Il ne faut que 26 boyaux qui coulent pendant 24 heures pour le vider au complet et merci, tout le monde est à sec. L'eau coûte cher, et à bien des endroits on limite à consommation. On est pas rendu là mais si on n'y prend pas garde, il faudra y penser.

PISCINES...



L'été que nous allons connaître, en se fiant à la température actuelle nous invite à rechercher diverses sources de rafraîchissement. Quoi de mieux qu'une piscine! Il y en a de toutes les sortes et de tous les formats. Hormis le confort qu'elles procurent les piscines peuvent être des sources de danger. On déplore chaque année des pertes de vies lorsque les piscines deviennent accessibles à tous et non sécuritaires. Avant d'installer une piscine, il faut demander un **permis**. Vous serez ainsi informés des règles de sécurité. Rien ne vous met à l'abri de reproches, voire même de poursuites lorsque l'on déplore un accident dans ce domaine. L'inspecteur municipal est l'officier le plus avisé pour vous transmettre les informations pertinentes. Vous pourrez rejoindre M. Alain Gauthier, inspecteur municipal au (418) 347-561'



FEU EN PLEIN AIR

Lors de tout feu en plein air, vous devez vous procurer au préalable un permis de brûlage auprès de votre service de sécurité incendie local (abattis, nettoyage ou autre). Un représentant du service incendie se déplacera afin d'analyser la possibilité d'émettre un permis de brûlage. Des moyens de protection seront obligatoires afin de minimiser les risques de propagation tel que : boyaux d'arrosage, coupe-feu, pelle, balai, dimension et quantité du combustible .

De plus, cette mesure nous informera de la présent d'incendie et de fumée sur le territoire et nous permettra d'intervenir plus rapidement en cas de besoin. Le fait d'obtenir un permis de brûlage ne libère pas la personne qui l'a obtenu de ses responsabilités ordinaires, dans le cas où des déboursés ou dommages résultent du feu ainsi allumé. Consultez le site internet de la SOPFEU pour connaître l'indice d'inflammabilité de votre localité. Il est possible qu'un permis ait été émis mais qu'il ne peut s'appliquer s'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert lorsque l'indice d'inflammabilité est extrême. Consultez le site internet suivant (en tenant compte qu'il n'y a pas d'espace entre les mots... http://www.sopfeu.qc.ca/html/francais/pointsc_hauds/danger.php

Maxime Fortin

**Capitaine à la prévention (418) 669-5001
extension 5069. (fax : 418-669-5080)**

Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur nord

AVIS PUBLIC (RÈGLEMENT 305-10)

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en vertu du second projet de règlement numéro 305-10.

Ledit règlement modifiant le règlement de zonage numéro 265-05 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone de villégiature 1-1-V à même une partie de la zone 1F à dominance forestière d'agrandir la zone 36C à dominance commerciale à même une partie de la zone 33 F à dominance forestière et d'autoriser spécifiquement, dans la zone 22A à dominance agricole, les établissements de restauration rattachés à la ferme.

1. Objet du projet de la demande d'approbation référendaire.

A la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 juin 2010 sur le projet de règlement numéro 305-10, le Conseil municipal a adopté, le 7 juin 2010, suite à cette assemblée, un second projet de règlement, lequel second projet de règlement portant le numéro 305-10 et est intitulé " Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 265-05 et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone de villégiature 1-1V à même une partie de la zone 1 F à dominance forestière d'agrandir la zone 36 C à dominance commerciale à même une partie de la zone 33F à dominance forestière et d'autoriser spécifiquement, dans la zone 22A à dominance agricole, les établissements de restauration rattachés à la ferme".

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du second projet peuvent être obtenus de la municipalité, aux heures normales de bureau. Une copie du second projet peut être consultée, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Description des zones

Zone visée : 1 F, 22 A, 33 F et 36 C

Les zones contiguës sont : 2F, 3F, 7F, 19A, 21A, 25Co, 26A, 27A, 28A, 32P, 33-1 R, 33-3 R, 34V et 120 M.

La description plus détaillée et l'illustration des zones peuvent être consultées au bureau de la municipalité à partir des plans de zonage disponibles pour fins de consultation.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 29 juin 2010 à 16H30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte Monique ce 16 juin 2010.

Jean Claude Duchesne, dg